

VILLE DE SHEDIAC
RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
PROCÈS-VERBAL

le 20 mars 2023
18 h
SALLE DU CONSEIL

Présents: Roger Caissie, maire
Jean-Claude Bertin, maire suppléant
Paul Boudreau, conseiller
Patricia Bourque-Chevarie, conseillère
Peter Breau, conseiller
Sylvie Collette-Boudreau, conseillère
Germaine Gallant, conseillère
Émile O'Brien, conseiller
Janice Cormier, conseillère
Roland Cormier, conseiller
Harry McInroy, conseiller
Joël Despres, conseiller
Murray Lloyd, conseiller

Membres non-votants
présents: Victor Boudreau, directeur général et greffier par intérim
Gilles Belleau

1. Ouverture de la séance

Le président Maire Roger Caissie déclare la séance ouverte à 18 h.

2. Constatation du quorum par le greffier

Le greffier constate qu'il y a quorum.

3. Déclaration de conflit d'intérêts

Il n'y a aucune déclaration de conflit d'intérêts.

20/03/23

4. Adoption de l'ordre du jour

Proposé par: Janice Cormier

Appuyé par: Harry McInroy

QUE l'ordre du jour soit révisé avec le retrait du point 5.4 Demande de financement. Ces montants pourraient être absorbés avec les surplus prévus en 2022.

MOTION ADOPTÉE

5. Motions et résolutions

5.1 Nomination – Greffier par intérim

Proposé par: Germaine Gallant

Appuyé par: Murray Lloyd

ATTENDU QUE selon la Loi sur la Gouvernance locale (article 71(1)) le conseil de chaque gouvernement local nomme un greffier, un trésorier et un auditeur;

ATTENDU QUE selon la Loi sur la Gouvernance locale (article 71(3)) une personne peut être nommée à plus d'un poste;

ATTENDU QUE selon la Loi sur la Gouvernance locale (article 73) tout conseil qui est autorisé à nommer un fonctionnaire peut aussi lui désigner un suppléant soit en cas d'absence pour cause de maladie ou pour toute autre raison, soit du fait de la vacance du poste;

ATTENDU QUE suite à la retraite du greffier de la ville, M. Gilles Belleau, le poste de greffier est vacant;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le directeur général de la Ville, M. Victor Boudreau, agisse en tant que greffier par intérim.

MOTION ADOPTÉE

5.2 Nomination – Trésorier par intérim

Proposé par: Harry McInroy

Appuyé par: Paul Boudreau

20/03/23

ATTENDU QUE selon la *Loi sur la Gouvernance locale* (article 71(1)) le conseil de chaque gouvernement local nomme un greffier, un trésorier et un auditeur;

ATTENDU QUE selon la *Loi sur la Gouvernance locale* (article 71(3)) une personne peut être nommée à plus d'un poste;

ATTENDU QUE selon la *Loi sur la Gouvernance locale* (article 73) tout conseil qui est autorisé à nommer un fonctionnaire peut aussi lui désigner un suppléant soit en cas d'absence pour cause de maladie ou pour toute autre raison, soit du fait de la vacance du poste;

ATTENDU QUE suite à la retraite du trésorier par intérim de la ville, M. Gilles Belleau, le poste de trésorier est pour l'instant vacant;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le directeur général de la Ville, M. Victor Boudreau, agisse en tant que trésorier par intérim.

MOTION ADOPTÉE

5.3 Nomination – Résolution bancaire

Proposé par: Peter Breau

Appuyé par: Patricia Bourque-Chevarie

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Shediac doit désigner les personnes ayant l'autorité de signer les chèques et autres documents bancaires au nom et pour le compte de la Ville de Shediac;

ATTENDU QUE suite à la retraite du directeur des Finances par intérim, Gilles Belleau, en date du 31 mars 2023, il est nécessaire d'apporter des changements au niveau des signataires pour la municipalité de Shediac;

PAR CONSÉQUENT, IL EST DONC RÉSOLU QUE le maire Roger Caissie, le maire suppléant Jean-Claude Bertin, le directeur général Victor Boudreau et Lise Cormier, adjointe à la direction des Finances, soient autorisés de signer les chèques et autres documents bancaires au nom et pour le compte de la Ville de Shediac.

MOTION ADOPTÉE

20/03/23

6. Levée de la réunion

La conseillère Germaine Gallant propose l'ajournement vers les 18 h 10.

Roger Caissie, maire

Victor Boudreau, greffier par intérim

20/03/23